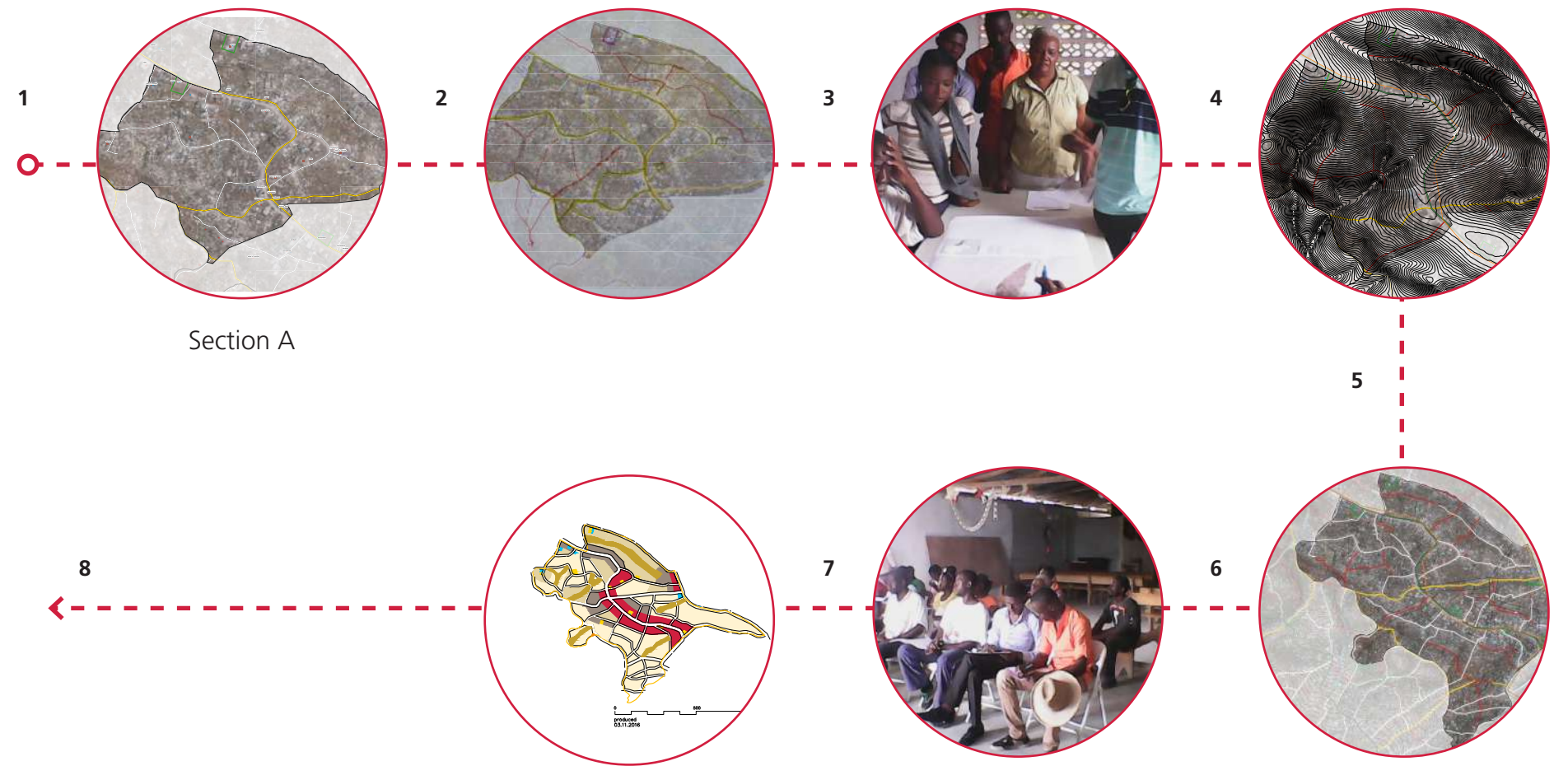


Canaan V est le plus petit quartier en termes de superficie. Situé au centre, juste au Nord de Canaan III, le quartier comprend 7.695 habitants. Le calcul de la population s'est basé sur un moyenne de quatre personnes par logement. La topographie dans la périphérie Nord est abrupte, et c'est seulement au centre que se trouvent des plateaux où le développement peut se faire.

Les propositions de ce chapitre se basent sur un processus participatif avec la communauté de Canaan V qui dure environ trois mois. L'équipe d'ONU-Habitat commence par cartographier la situation existante, validé par la communauté et qui propose ensuite ses idées. Le LAB de planification urbaine et de design étudie les interventions proposées et les adapte lorsque nécessaire. Ensuite, une assemblée de quartier est organisée pour présenter la vision et le plan d'occupation des sols qui en découle.



1. Carte de la situation actuelle
2. Carte des interventions proposées
3. Ateliers communautaires

4. Nouvelle proposition
5. Interventions sélectionnées
6. Assemblées de quartier

7. Ébauche de plan d'usage des terres
8. Charrette et implémentation

Fig.126: Canaan V: Processus participatif de planification urbaine

A. RÉSEAU VIAIRE

Le maillage routier existant couvre la partie centrale du quartier. Aux abords, les pentes deviennent fortement inclinées limitant la construction et l'extension du réseau. Des mesures appropriées, sur la construction des routes dans les zones abruptes, ont été élaborées et davantage développé dans le Rapport sur la Mobilité. Le réseau routier actuel n'est pas structuré ni hiérarchisé. Si la croissance continue à augmenter de 4% chaque année, Canaan V sera rapidement embouteillé par son manque de voiries.

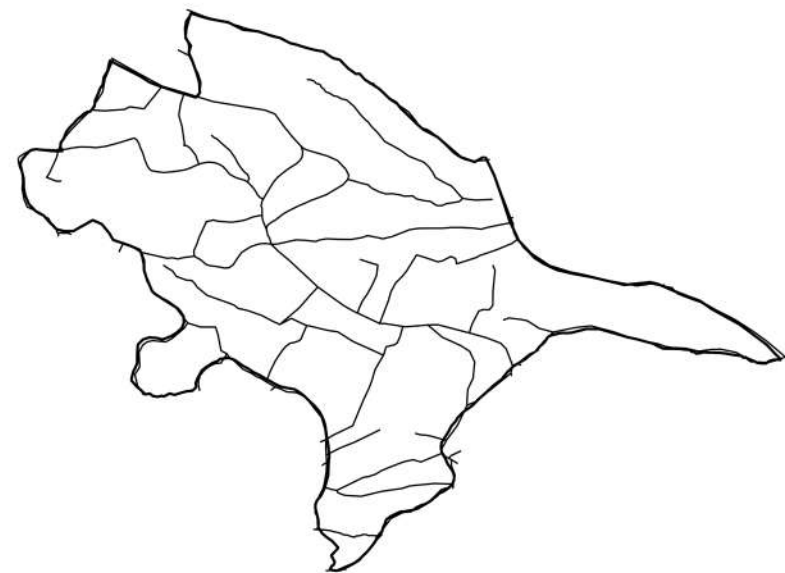
Le nouveau plan propose une nouvelle route artérielle qui croise le plateau du quartier et connecte Canaan IV à Canaan I.

Situation existante

Pourcentage des rues

ONU-Habitat: 30%

10%



Rues km/km²

ONU-Habitat: 18 km/km²

17 km/km²

Fig.127: Canaan V: Réseau viaire existant

Cette route induira des potentiels économiques et facilitera l'accès à de nouveaux emplois. La zone intérieure sera interconnectée par des rues secondaires là où la topographie le permet. Différentes largeurs définissent différents types de routes (Option A et B, voir ci-dessous). Il n'est pas seulement proposé de créer de nouvelles routes, mais aussi d'améliorer la situation actuelle en élargissant certaines rues. Le réseau viaire de Canaan V témoigne d'une augmentation potentielle limitée à 1.36% en raison de la complexité du terrain.

Réseau viaire proposé

Pourcentage des rues

11,36% - Option A

Route artérielle: 24m
Route principale: 18m
Route secondaire: 12m

- Option B

Route artérielle: 18m
Route principale: 12m
Route secondaire: 9m

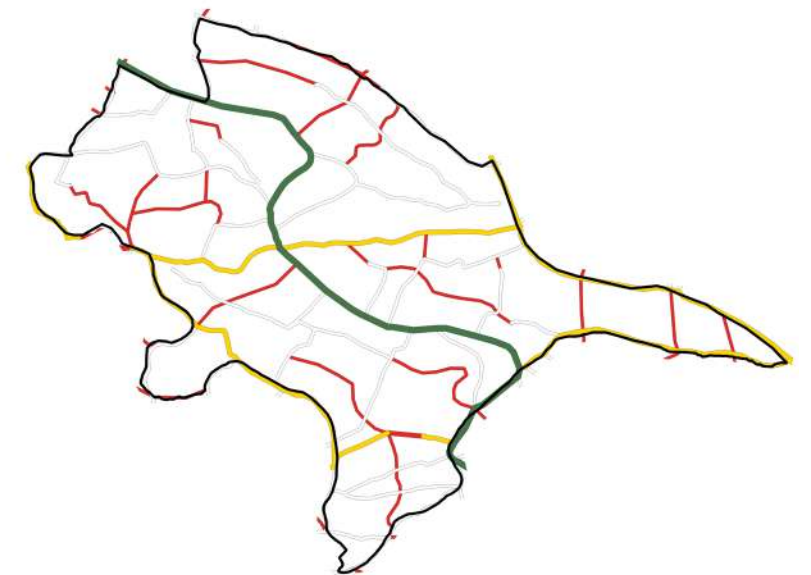
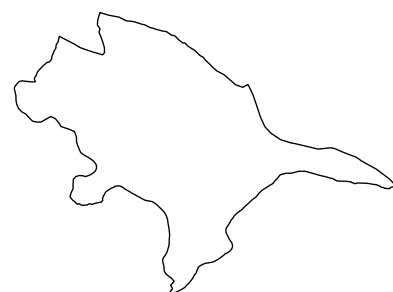
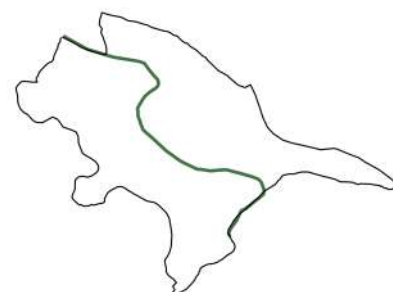


Fig.128: Canaan V: Réseau viaire proposé

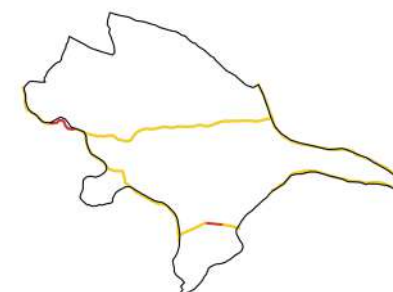
Strates du réseau viaire proposé



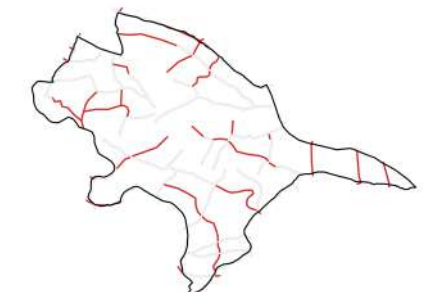
Routes Nationales



Routes artérielles



Routes principales



Rues secondaires

Fig.129: Canaan V: Strates du réseau viaire proposé

B. ESPACES PUBLICS

 Espaces publics existants

 Proposé par la communauté

 Proposé par ONU-Habitat LAB

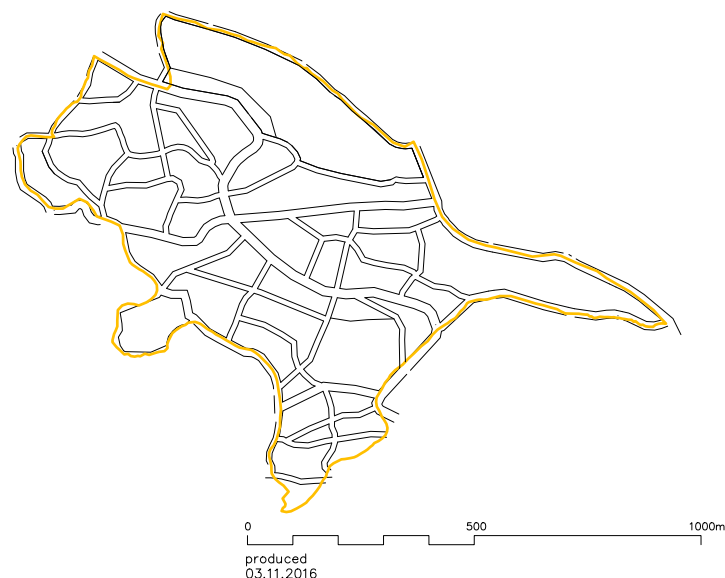


Fig.130: Canaan V: Espaces publics existants

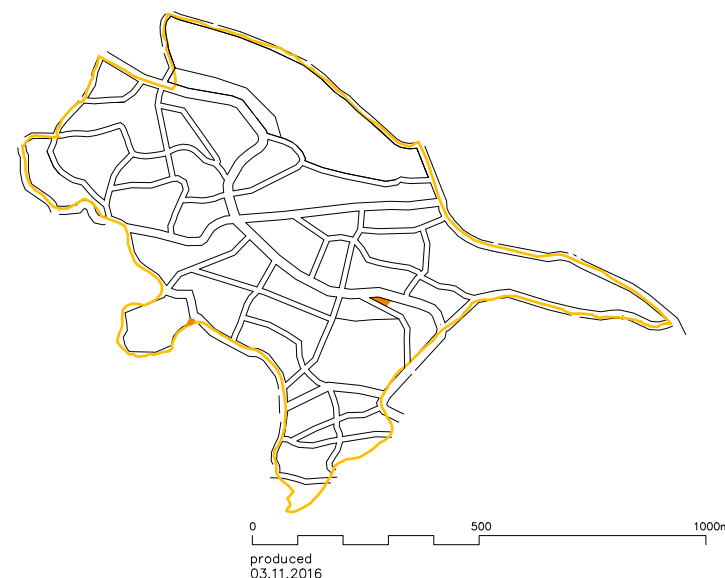


Fig.131: Canaan V: Espaces publics proposés par la communauté

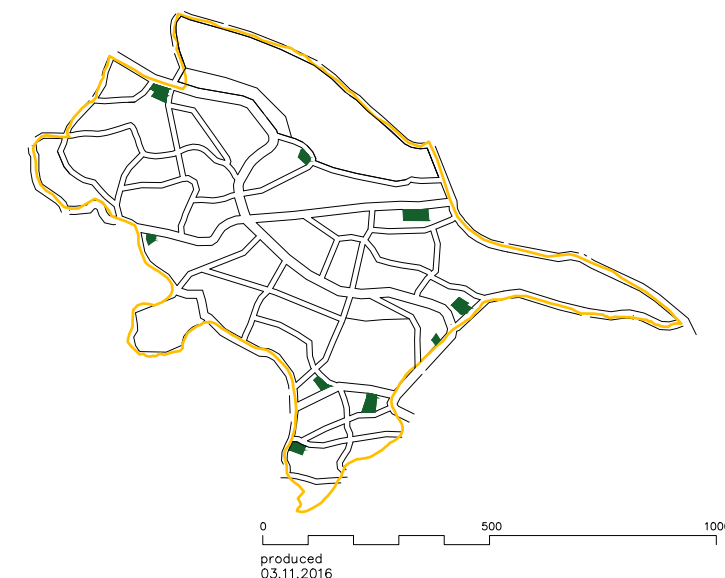


Fig.132: Canaan V: Espaces publics proposés par ONU-Habitat LAB

#	ESPACE PUBLIC À CANAAN V	SITUATION	NOM	m ²	Ha	%
	Superficie du quartier			578644	57	100%
1	Espace public	Proposé par la communauté		135	0.0135	
2	Espace public	Proposé par la communauté	Place Preval	408	0.0408	
				543	0.05	0.09%
3	Espace public	Proposé par le lab		673	0.0673	
4	Espace public	Proposé par le lab		984	0.0984	
5	Espace public	Proposé par le lab		464	0.0464	
6	Espace public	Proposé par le lab		246	0.0246	
7	Espace public	Proposé par le lab		875	0.0875	
8	Espace public	Proposé par le lab		1.357	0.1357	
9	Espace public	Proposé par le lab		964	0.0964	
10	Espace public	Proposé par le lab		509	0.0509	
12	Espace public	Proposé par le lab		349	0.0349	
				6.421	0.64	1.11%
				6.964	0.7	1.2%

Canaan V ne possède aucun espace public dans ses limites, induisant des recommandations pour de nouveaux espaces publics dans le nouveau plan d'aménagement, en ligne avec les recommandations d'ONU-Habitat. Les nouveaux espaces publics devront évidemment se développer sur les terrains actuellement vacants.

Deux espaces ont été désignés par la communauté suite aux assemblées communautaires. Ces espaces forment juste 0.1% de la superficie totale. Puisque le pourcentage est toujours faible, ONU-Habitat propose la mise en place de dix autres zones réparties équitablement dans le quartier. Ajoutant les propositions de la communauté et du LAB à la situation existante, le pourcentage des espaces publics connaîtra une augmentation de 1%.

Table 21. Canaan V: Pourcentage des espaces publics

Dans la nouvelle proposition, les espaces publics sont bien répartis à l'intérieur de Canaan V. En adoptant la zone tampon de 400 mètres recommandée par ONU-Habitat, le quartier aura suffisamment d'espaces publics même si le pourcentage reste faible. Cela indique que l'ensemble des espaces publics ne peut pas toujours aboutir aux 15% recherché dans chaque quartier, mais doit plutôt être envisagé dans un ensemble plus large.

#	ESPACE PUBLIC À CANAAN V	SITUATION	NOM	m ²	Ha	%
	Superficie du quartier			578644	57	100%
	Espaces publics			6964	0.7	1.2%
<hr/>						
	Espaces publics et espaces ouverts total:			6964	0.7	1.2%

Table 22. Canaan V: Pourcentage total des espaces ouverts et publics

L' Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande 9m²/habitant

Existant	Espaces publics proposés	Proposé E.P + non constructibles
0 m ²	6964 m ²	6964 m ²
7695 habitants	7695 habitants	7695 habitants
0 m²/habitant	0.9 m²/habitant	0.9 m²/habitans

Table 23. Canaan V: Diagramme de l'espace public par habitant

Espaces publics et ouverts proposés avec une zone tampon de 400m

- Espaces publics existants
- Proposé par la communauté
- Proposé par ONU-Habitat LAB

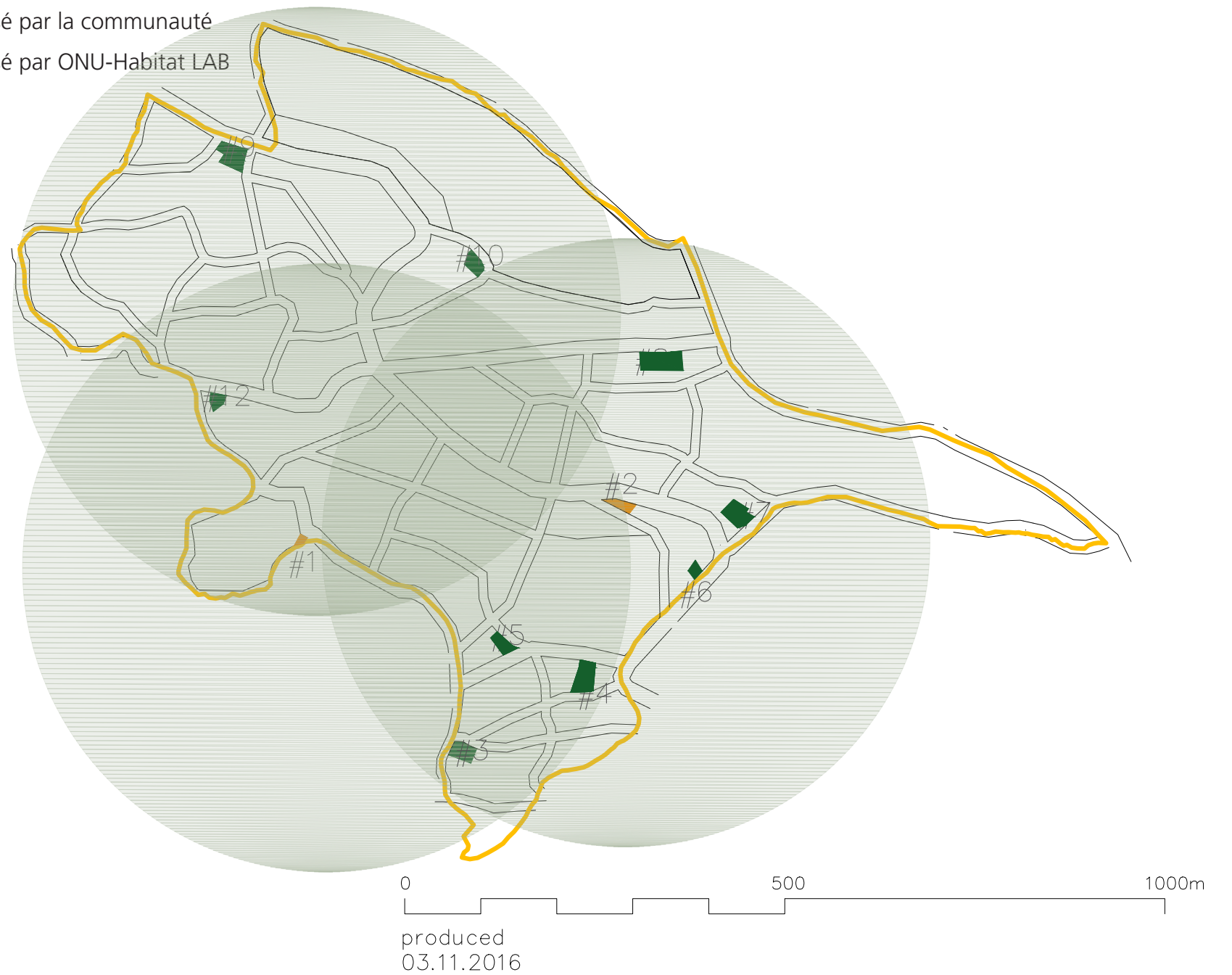


Fig.133: Canaan V: Occupations des sols des espaces publics et ouverts

C. ZONES RÉSIDENTIELLES



0,58 km²
Superficie du quartier



7.695
Habitants
(source ARC household survey 2016)



13.267
habitant/km²

Zones résidentielles existantes

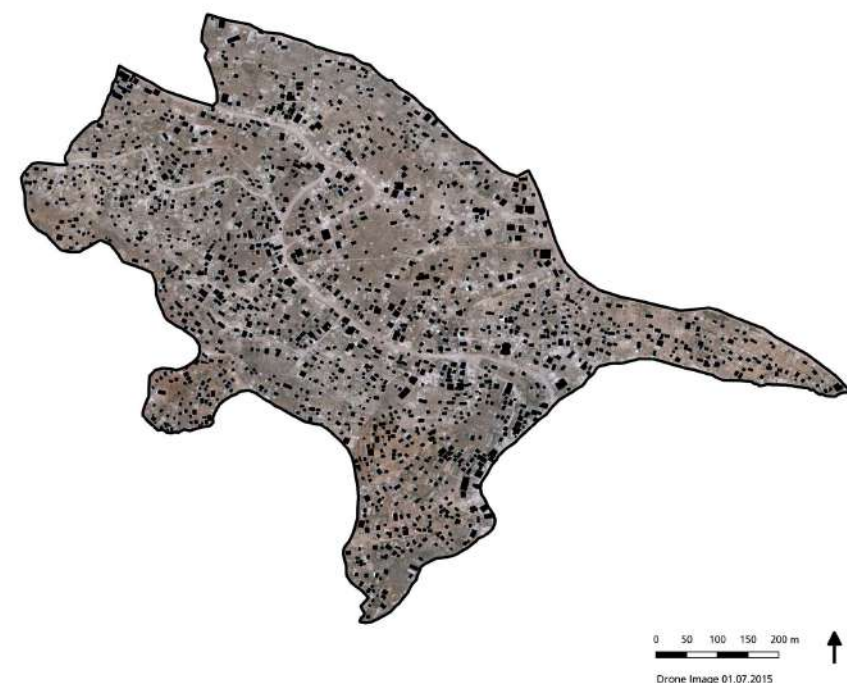


Fig. 134: Canaan V: Agglomérations existantes

En regard de sa surface, Canaan V est considéré comme un quartier à haute densité. D'après les statistiques de la Croix Rouge Américaine (CRA), la population compterait 21.119 habitants. Mais après avoir été contredits, il a été décidé de multiplier les lo-

Canaan V
Croissance démographique

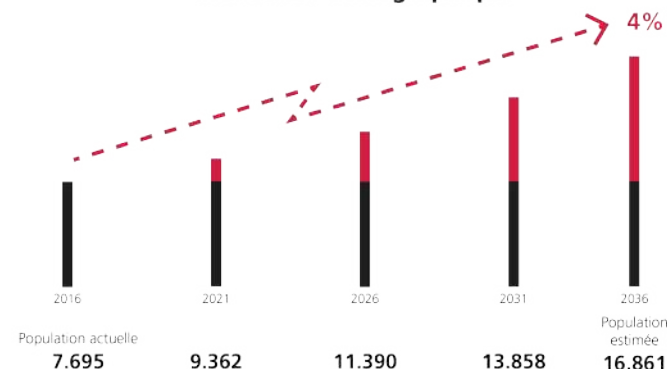


Fig. 135: Canaan V: Augmentation prévue de la population

Les densités proposées

Habitation à faible densité

La plupart des habitations à faible densité seront situées où les pentes devinrent difficiles. Comme la densité dans ce quartier est déjà élevée, on a pris 12.000 habitants par km² comme une densité faible. Canaan V aura capable alors d'accueillir environ 2.525 habitants. Les habitations dans cette classification sont souvent connectées par des rues secondaires. Il est possible d'avoir des petits commerces à condition d'assurer un accès aux rues piétonnes.

Habitation à densité moyenne

Les zones d'habitations à densité moyenne dans le nouveau plan ne sont pas très nombreuses. Ils bordent les régions à plus haute densité et occupent à peine 15% de la superficie totale. La topographie dans ces zones n'est pas tellement pentue et la densification y est ainsi possible. Le plan propose une densité de 18.000 hab./km², zones à densité moyenne, qui permettrait d'accueillir 1.379 habitants supplémentaire à Canaan V.

Habitation à haute densité

La localisation des zones d'habitations à haute densité se concentrent aux plateaux existants dans le quartier, et à proximité de la route artérielle proposée. ONU-Habitat suggère 15.000 hab./km² pour cette catégorie, mais la densité actuelle est déjà élevée. Avec une densité exceptionnelle de 24.000 hab./km², le quartier pourrait accueillir 1.136 personnes. Il est souvent conseiller de localiser ces habitations à proximité des zones commerciales afin de promouvoir une ville plus compacte. Pour cela, une étude de modification des parcelles et de densification du quartier devra être bien menée.

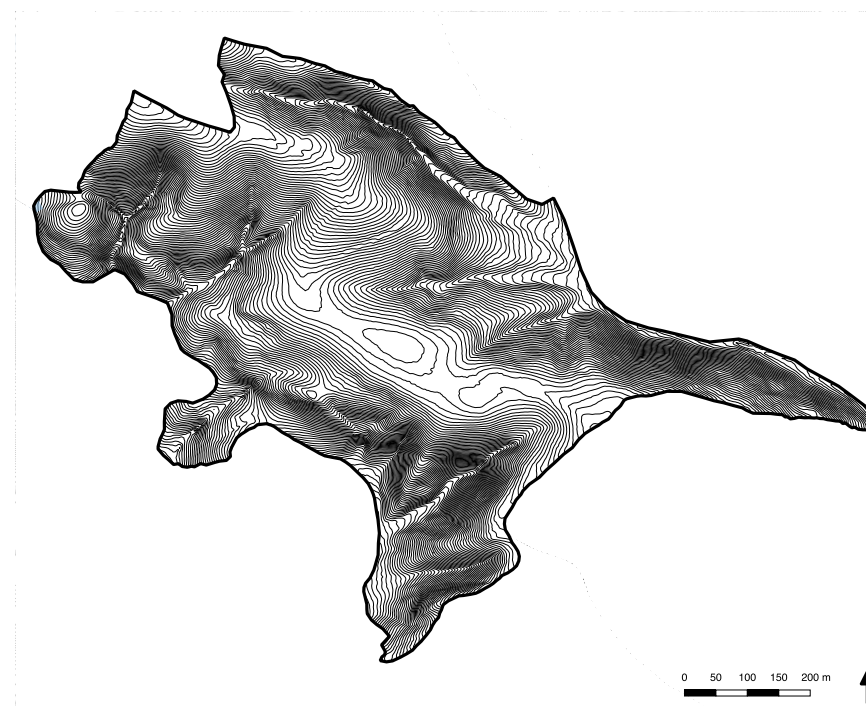


Fig. 136: Canaan V: Contours

gements présents par 4, ce qui est le nombre moyen de personne par habitation. La topographie périphérique aux pentes abruptes limite le développement du quartier et sa densification.

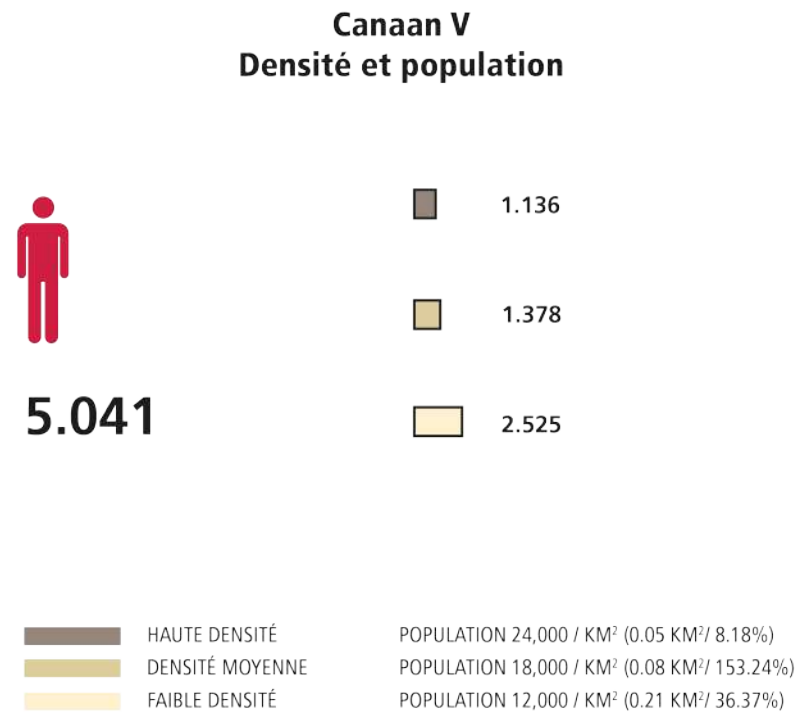


Fig.137: Canaan V: Diagramme des pourcentages des zones résidentielles proposées

Dans les vingt prochaines années, et si la croissance annuelle demeure de 4%, il est estimé que la population actuelle de 7.695 augmentera jusqu'à 16.861 habitants. De son côté, la densification telle que proposée dans le nouveau plan d'occupation des sols ne pourra pas accommoder la croissance démographique. Pour cela, des plans d'extension de la cité sont nécessaires pour répondre à la demande croissante du quartier.

L'existence d'activités économiques dans les zones résidentielles est encouragée à condition d'avoir un accès direct aux rues. La taille des points de vente dépendra principalement du type de routes et de la densité des habitations ; plus la densité est forte plus les commerces sont grands et vice versa. La compacité des villes est fortement soutenue par l'intégration de différents usages des sols dans le tissu urbain.

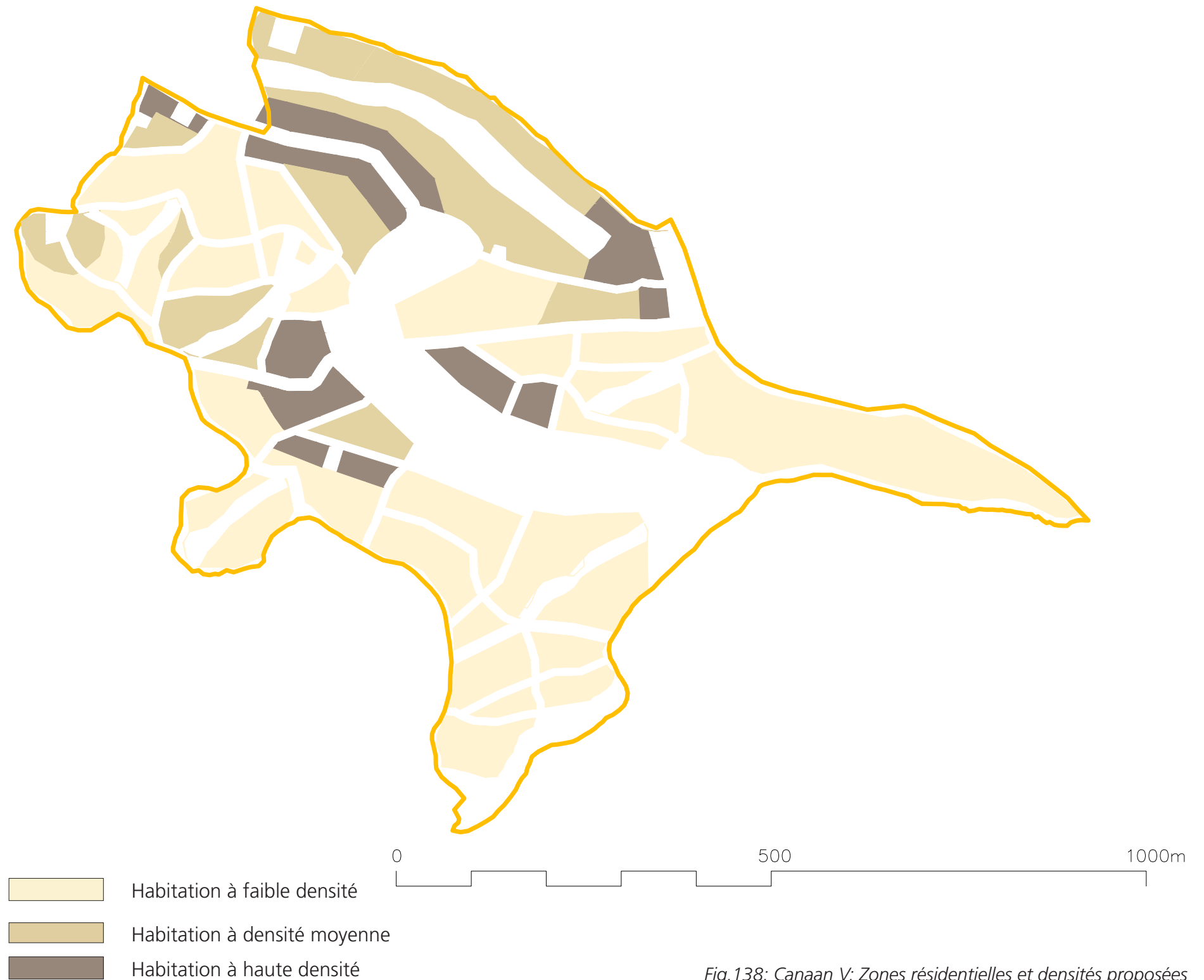


Fig.138: Canaan V: Zones résidentielles et densités proposées

D. ZONES COMMERCIALES

● Situation actuelle

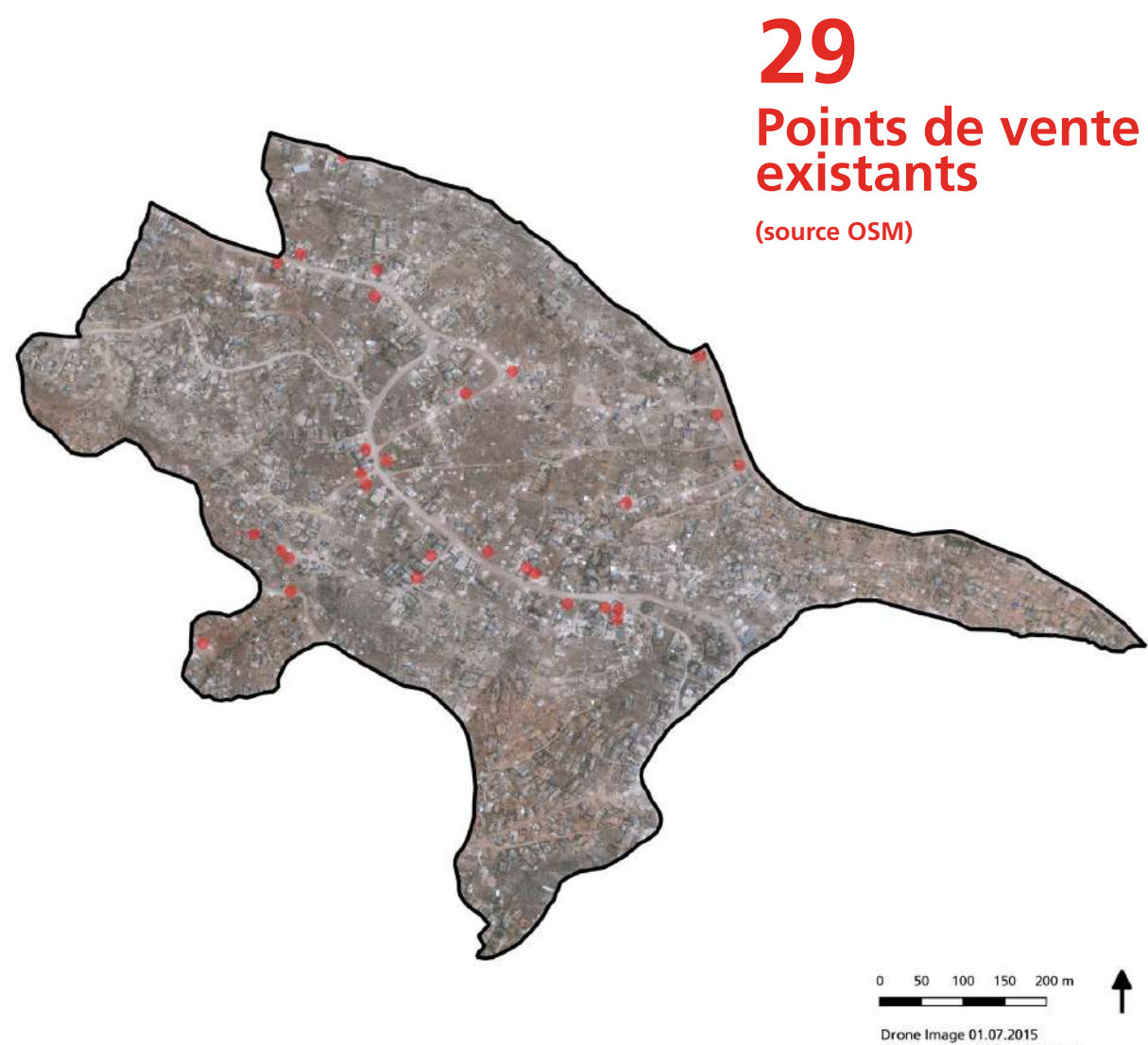


Fig.139: Canaan V: Installations commerciales existantes (Source: OSM)

D'après les données d'OpenStreetMap, il y a 29 points de vente. Afin de dynamiser l'économie locale et l'emploi dans le quartier, il est essentiel de réfléchir à l'emplacement de nouveaux services commerciaux. L'emplacement de ces services à proximité des routes artérielles et rues principales est recommandé. Les commerces constituent donc un des éléments qui doivent être accessibles et en relation avec les autres fonctions, spécialement la voirie et les espaces publics, les logements et les systèmes de transports.

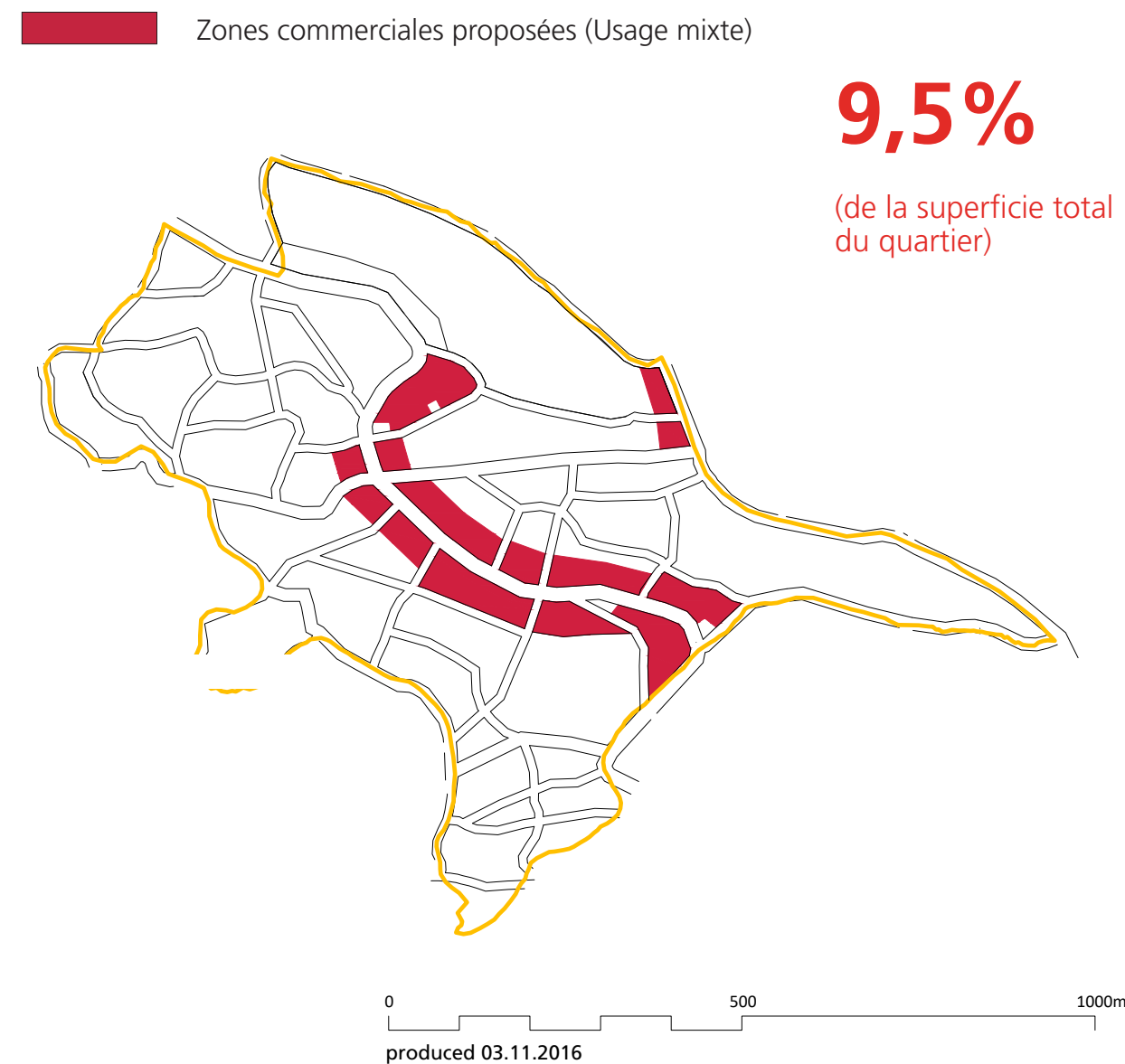


Fig.140: Canaan V: Centres d'activités commerciales proposés

Dans la nouvelle proposition, les zones commerciales occuperont la zone qui borde la route artérielle proposée. Ils occuperont en général le niveau de la rue et doivent assurer un accès piétonnier. Ces activités ont le potentiel de générer un tout nouveau secteur, plus diversifiant, au sein de l'économie locale. Ils agissent donc comme catalyseurs pour amorcer une transformation structurelle. Les zones commerciales proposées dans le nouveau plan d'occupation des sols occuperont 9,5% du quartier.

E. ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- LIEUX DE CULTES EXISTANTS
- ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT EXISTANTS
- ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ EXISTANTS
- AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

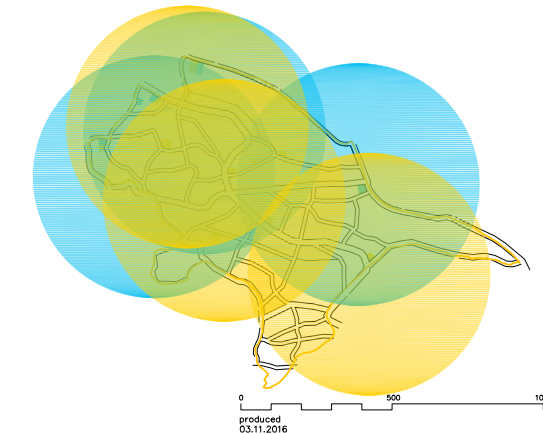


Fig.141: Canaan V: Installations publiques existantes avec une zone tampon de 500m

Les établissements d'enseignement se trouvent en majorité au Nord. Les données sur la participation des étudiants de ce quartier témoignent d'une bonne accessibilité aux établissements scolaires. Il manque cependant toujours des informations concernant les types d'établissements (primaires, secondaire, etc.). Cela représente un véritable défi pour prévoir le nombre des services éducatifs à prévoir pour cette population en croissance. Toutefois, il est toujours conseiller de réserver certains terrains pour l'extension des établissements existants et pour la création de nouveaux établissements scolaires.

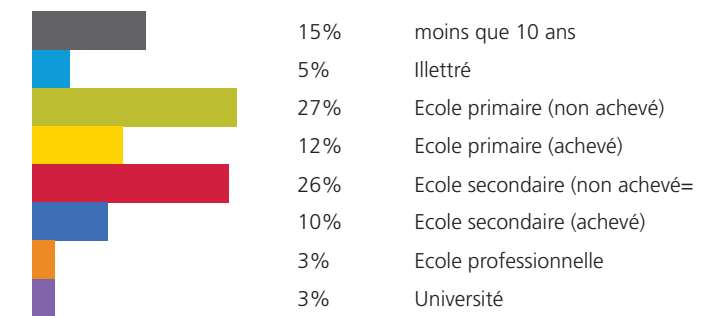


Table 24. Canaan V: Les niveaux globaux d'instruction et de participation (Croix Rouge Américaine, Juillet 2016)

Quant aux lieux de culte, ils sont concentrés dans le centre. Aucune information n'est cependant disponible concernant les services de santé, les centres communautaires, les postes de police et autres. Pour des raisons de planification, et afin d'obtenir une ville durable à long terme, il est primordiale de considérer les services mentionnés dans la nouvelle conception du quartier. Généralement, ces services demandent une bonne accessibilité aux réseaux viaires ce qui demande de bonnes études pour déterminer la bonne localisation. Normalement, il est recommandé que ces services se situent à moins de 500 mètres de distance de marche des habitations.

Une fois les informations fournies, le plan sur les établissements publics devra être adapté.

Fig.142: Canaan V: établissements publics

F. RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

Les zones non-constructibles et naturelles occupent 7.6% de la surface totale du quartier. Tous ces espaces sont confrontés à des risques environnementaux. Pour prévenir des dégâts liés aux inondations sur les espaces bâtis, ces zones seront classées comme non-constructibles, donc aucune construction ne sera admise. Les habitants déjà localisés dans les zones à haut risque seront délocalisés vers un endroit plus sûr dépourvu de risques.

#	Zones non constructibles	m ²	ha	%
	Superficie du quartier	578.644	57	100%
14	Zones à risque environnemental	44,063	4.4063	
		44,063	4	7.61%

Table 25. Canaan V: Pourcentage total des zones non constructibles

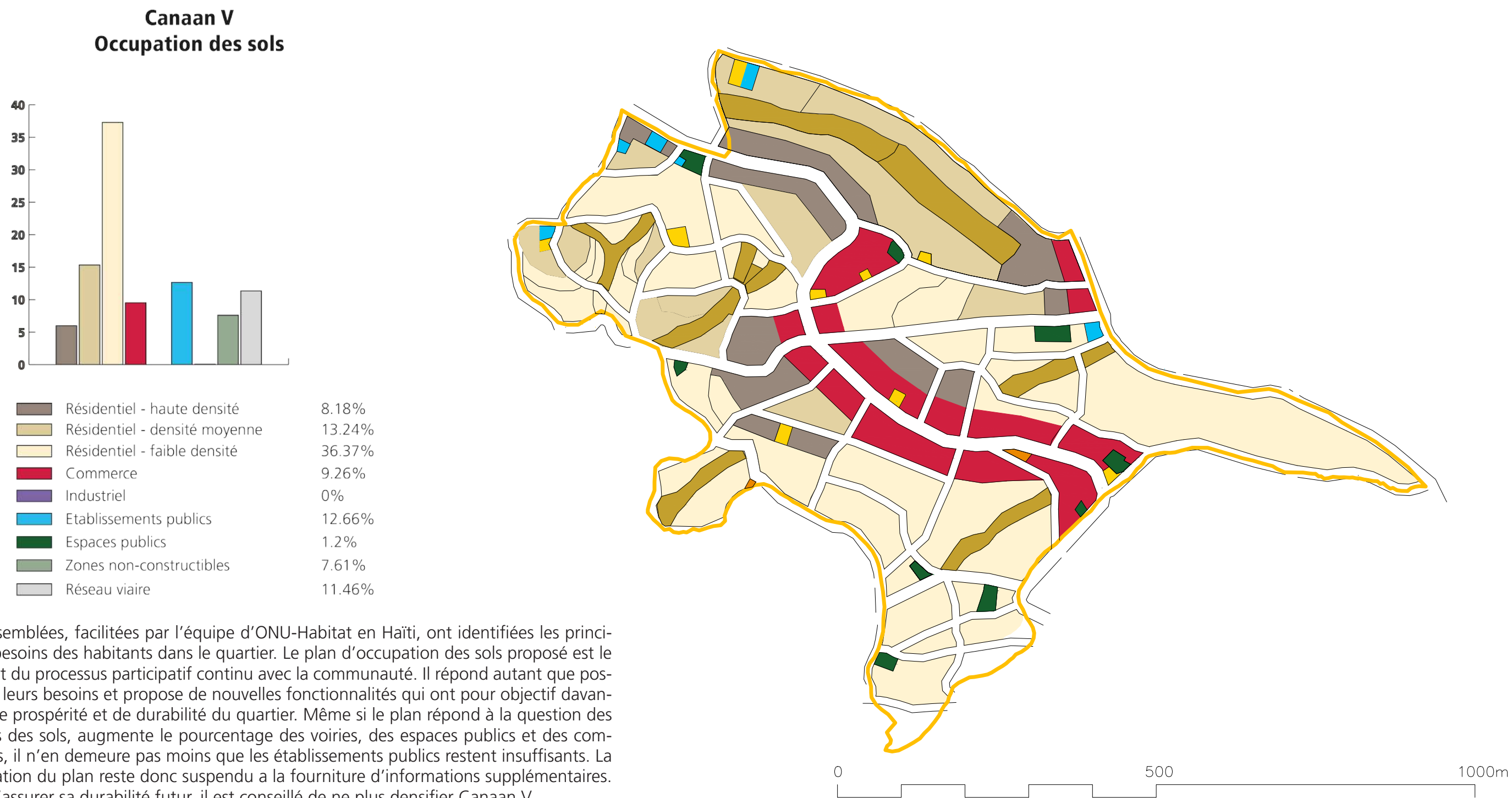
Légende

- Zones tampon près des ravines
- Terres de pâturage
- Zones de reboisement
- Zones à enjeux environnementaux
- Rivières et ravines
- Carrière



Fig.143: Canaan V: zones non constructibles

G. CANAAN V: PLAN D'OCCUPATION DES SOLS



Les assemblées, facilitées par l'équipe d'ONU-Habitat en Haïti, ont identifiées les principaux besoins des habitants dans le quartier. Le plan d'occupation des sols proposé est le résultat du processus participatif continu avec la communauté. Il répond autant que possible à leurs besoins et propose de nouvelles fonctionnalités qui ont pour objectif davantage de prospérité et de durabilité du quartier. Même si le plan répond à la question des usages des sols, augmente le pourcentage des voiries, des espaces publics et des commerces, il n'en demeure pas moins que les établissements publics restent insuffisants. La finalisation du plan reste donc suspendu a la fourniture d'informations supplémentaires. Afin d'assurer sa durabilité futur, il est conseillé de ne plus densifier Canaan V.

Le plan a été examiné dans son ensemble, en tenant compte des quartiers à proximité et de la façon dont ils se relient. Il est impératif de placer les plans de chaque quartier dans l'ensemble de la région de Canaan afin d'obtenir une structure cohérente et riche.

Fig.144: Canaan V: Plan d'occupation des sols proposé